



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2011 DRH 298
**portant liste d'aptitude au grade de bibliothécaire
au titre de la promotion interne 2011**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-845 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 15 février 2011 ;

CONSIDERANT les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

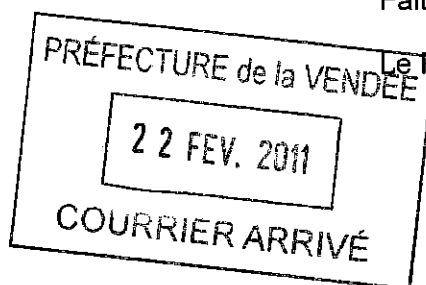
ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Madame Martine FUMERON, assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe, est inscrite sur la liste d'aptitude au grade de bibliothécaire territorial au titre de la promotion interne 2011.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'Île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 15 février 2011



Le Président du Conseil Général,

Pour le Président
Le Directeur Général

Jean-François ARTHUIS